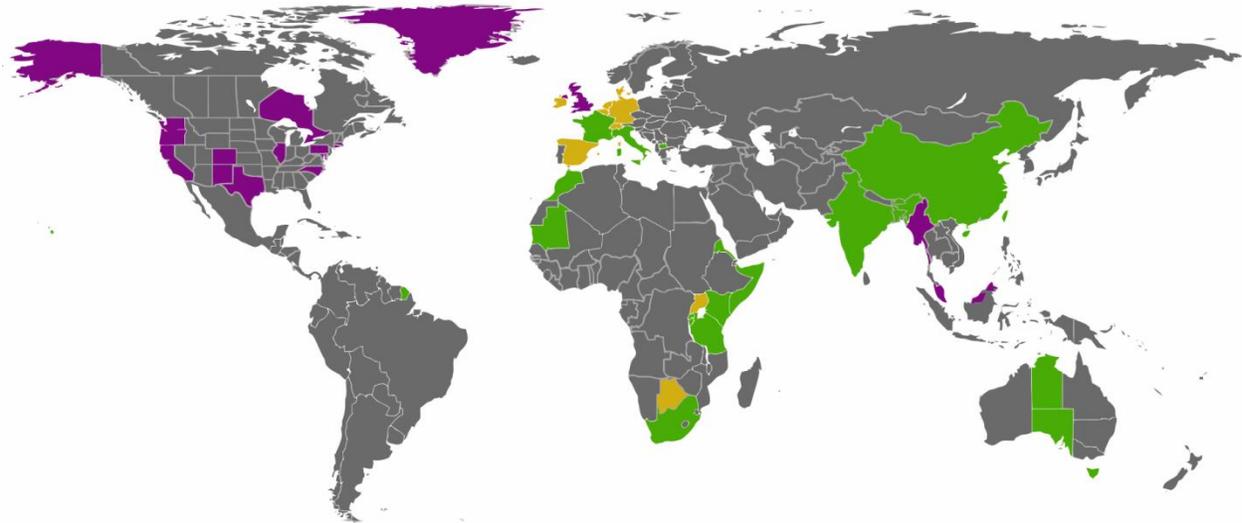


Mettre en place une vision politique pour le « phase-out » du plastique en Tunisie



Vert: sac plastique banni

Jaune: taxe sur certains sacs plastique

Violet: taxe partielle ou interdiction des sacs plastique

I. Situation aujourd'hui en Tunisie et problème

- 1 milliard de sacs en plastique produits en 2016 en Tunisie
- Une fois sortis des supermarchés, ils sont généralement transformés en sacs poubelle.
- Problème qu'ils s'envolent des décharges et finissent par polluer la mer ou les sols.
- 75% des déchets trouvés dans la mer viennent des matières plastiques.
- Taux de recyclage des déchets globaux aujourd'hui en Tunisie moins que 5%.
- Un sac en plastique se décompose en 450 ans (moyenne) → il se décompose en micro plastique → consommer par animaux se qui cause l'affirmation
- La distribution gratuite au point de vente mène à une utilisation excessive.
- Les acteurs principaux sont le ministère de l'environnement, l'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE) et l'ANGed, Agence Nationale de Gestion des Déchets (sous tutelle de l'ANPE)
- Les industriels tunisiens paie une cotisation de 5% du prix d'importation du plastique pour permettre la prise en charge du recyclage de leurs déchets (« Eco-Lef ») – pratique commune à l'international (comparaison : le système dual en Allemagne), l'idée étant que les producteurs du plastique couvrent ou contribuent aux couts pour le recyclage du plastique.
- Les sacs plastique causent souvent l'obstruction de la canalisation et des tuyaux et contribuent ainsi aux inondations des villes.

- Dommage économique considérable dans le secteur touristique à cause de la propreté – champs/paysage pollué par le plastique.¹
- Question combien de sacs plastique entre par l'économie informelle (contrebande) en Tunisie ?
- Les « Barbechas » vendent le kilo de bouteilles en plastique à 250 millimes et le kilo de sachets plastique à 300 millimes → peu rentable, le prix est trop bas.

Législation :

- En 2016, le gouvernement (Min. de l'environnement & collectivités locales, Min. Riadh Mouakher, Afek Tounes) propose un "Projet de Loi relatif à l'interdiction d'exporter, de distribuer et de fabriquer des sacs en plastique non biodégradables" – pas encore soumis au gouvernement/l'ARP, détails inconnus. Il est désormais planifié de mettre en place 3 phases² :
 - 1)** Prohibition des sacs plastique aux grandes surfaces (Carrefour, Monoprix, Magasin Générale etc.), suivant un agreement avec l'UTICA – début : 1 Mars 2017³
 - 2)** Prohibition des sacs plastique dans petits magasins et kiosques (responsable pour la distribution de 150 million sacs plastique par an) et remplacement par des sacs biodégradables. Les industriels auront 1 an pour s'adapter et changer à la production des sacs biodégradables.
 - 3)** Interdiction totale de la production et l'importation des sacs plastique avec une épaisseur inférieur à 50 micromètres

Niveau Local :

- La taxe municipale « *Zebbla ou kharrouba* » payé par ménage tunisien.
- Récolte de cette taxe – problème avec la gestion libre des revenus venant de « *Zebbla ou kharrouba* » par la municipalité parce que la municipalité dispose d'un budget propre limité.
- 31.1.17 : La loi électorale concernant les élections locales et régionales est adopté. Prérogatives de la municipalité concernant les thématiques environnementales dans le code de collectivité locales ?

¹ http://www.huffpostmaghreb.com/2016/08/09/Allemagne-tunisie_n_11400310.html

² <http://www.tekiano.com/2016/10/12/tunisie-environnement-abandon-progressif-des-sachets-en-plastique-a-partir-du-01-mars-2017/> et <http://www.leconomistemaghreb.com/2016/02/18/tunisie-sacs-plastique-debat-arp/>

³ <http://greenarea.me/ar/104400/%D8%AA%D9%88%D9%86%D8%B3-%D8%B3%D8%AA%D9%85%D9%86%D8%B9-%D8%A7%D8%B3%D8%AA%D8%B9%D9%85%D8%A7%D9%84-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D9%83%D9%8A%D8%A7%D8%B3-%D8%A7%D9%84%D8%A8%D9%84%D8%A7%D8%B3%D8%AA%D9%8A%D9%83/>

II. Policy Options

a) Réduction à travers une taxe

- Taxes sur des sacs en plastique et papiers
- Le consommateur paie le prix pour la production du sac plus son recyclage
- les vrais couts, couts sociaux sont internalisé dans le prix.

b) Remplacement par sac papiers ou sacs biodégradables avec 80% synthétiques recyclées

- Bilan environnemental plutôt positif mais sac papier est aussi problématique
- Nécessite un recyclage plus efficace, l'importation de ces plastiques est cher.
- Ne casse pas avec « l'économie de jeter »

c) Interdiction

- Recommandé pour pays avec une gestion de déchet peu développé (ramassage, décharge, recyclage).
- Commencement au secteur d'alimentation (sauf produits frais comme poisson, viande etc.), non pas agricole.

Principaux affectés/destinataires des mesures :

- Producteurs/industriel du plastique
- Commerçants (grand et petits surfaces etc.)
- Consommateurs

Exemples Internationaux:

- **Irlande:**

Depuis 2002, introduction du « **Plas-tax** » de 0,22 € par sac. Réduction du volume des sacs de 90%. Sacs pour poisson, viande, fruits, noix, sucrés et de la glace exempté.

- **Rwanda:**

Interdiction totale des sacs plastique. Les sacs ont été remplacé par sacs papiers (plus cher, plus intense en energie mais plus dégradable). La mesure est internationalement vu comme un grand succes car la propreté s'est beaucoup amélioré.⁴

- **Maroc:**

Interdiction des sacs en plastique (exceptions: sacs utilisé en industrie, agriculture et gestion de déchet). Le Maroc a été le plus grand consommateur de sac plastique après les États-Unis. 4 ans pour les industriels à s'adapter - 200 millions de Dirhams pour aider le secteur plastique.⁵

⁴ <https://www.theguardian.com/commentisfree/2014/feb/15/rwanda-banned-plastic-bags-so-can-we>

⁵ <http://www.fmplasturgie.ma/loi-77-15-sur-linterdiction-des-sacs-et-sachets-en-plastique/>
<http://www.africanews.com/2016/07/01/morocco-enforcing-nationwide-ban-on-plastic-bags/>

- **France:**

A compter du 1^{er} juillet 2016 les sacs de caisse en plastique à usage unique d'une épaisseur inférieure à 50 microns (gratuits ou payants) seront interdits. Les sacs proposés devront être réutilisables et constitués d'une autre matière que le plastique. A compter du 1^{er} janvier 2017 en dehors des caisses, les commerçants auront l'obligation d'utiliser des sacs en papier ou en plastique biosourcé et compostable en compostable domestique pour la pesée des fruits et légumes, fromages à la coupe, viande ou encore poisson.⁶

III. Policy Recommendations

- Réduire l'utilisation des sacs à utilisation unique à travers une taxe qui peut financer l'adaptation, compensation de l'industrie et augmenter la capacité de recycler.
- Changer comportement des citoyens? Incentives pour autre forms? Campagne de communication? Campagne de nettoyage (subotnik) locales?
- Production du Couffin pourrait revitaliser l'économie et artisanat.
- Lien: re-améliorer la qualité de l'eau potable – en baisse selon le sondage – pour que les gens consomment moins de bouteille plastique.
- Changement du comportement avec les sacs va augmenter la conscience environnementale des citoyens considérablement.
- Des mesures de réduction stricte comme une interdiction sont recommandées car la Tunisie aujourd'hui ne dispose pas d'un système de traitement de déchets développé⁷, a des longues côtes de mer et un problème de conscience du problème chez les citoyens.
- Création des projets à vocation verte (p.ex. sensibilisation environnementale, réduction de l'utilisation du sac plastique etc.)
- Augmenter le prix de rachat de l'ANGed par kilo de plastique.
- Augmenter le taux de déchet recyclé en Tunisie.

Parenthèse : Tunisie Recyclage comme une alternative venant de la société civile

Depuis 2013, Tunisie Recyclage propose aux familles et entreprises qui pratiquent le tri sélectif quotidien un service hebdomadaire de ramassage à domicile par inscription sur notre site web (www.tunisierecyclage.org), un tri des déchets sur une base associative et solidaire. Les déchets sont ensuite triés et vendus à l'ANGed. Tunisie Recyclage offre aussi des sensibilisations, formations aux écoles primaires du Kram. Il y a 1270 foyers inscrits.

Depuis la création de l'association, notre zone de couverture s'est étendue petit à petit pour couvrir en plus de la banlieue nord de Tunis (La marsa, sidi bou said, Gammarth, le kram...) la zone de l'Aouina, Ain Zaghuan, les berges du lac, le centre urbain nord.

⁶https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=19CEE5C4D65FB0F054BC7CA15336B2C4.tpdila20v_2?cidTexte=JORFTEXT000032319878&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000032319793

⁷<http://rstb.royalsocietypublishing.org/content/364/1526/1985.short>